

# Plaidoirie contre les thérapies de conversion

Axel Sempé

Mesdames, messieurs, avez-vous déjà entendu parler des thérapies de conversion ?

Née aux États-Unis dans les années 50, cette expression renvoie à un ensemble de pratiques visant à modifier l'orientation sexuelle d'une personne. Disons que c'est bien pratique quand on a un fils pédé. Aujourd'hui, c'est facile, les parents victimes d'une progéniture homo s'en débarrassent en quelques clics : « Ouf, c'est bon, il est expédié. On va lui copier-coller une conscience, formater son cerveau, reprogrammer son cœur. »

Dès 2015, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme appelait à interdire ces pratiques qui sont « contraires à l'éthique, dénuées de fondement scientifique, inefficaces et constitutives de torture ».

Mais alors, où sont-ils ces camps de conversion ? En Russie ? Oui, sans doute. Au Moyen Âge ? Oui, bien sûr. En France, en 2020 ? Oui, aussi !

Bien entendu, les Français peuvent être fiers des formidables avancées pour les droits des personnes LGBT+ ces dernières décennies : lois anti-discriminations, droit à l'adoption, mariage pour tous... Pourtant, dans cette grande vitrine de l'égalité, aucune mention des thérapies de conversion.

En 2018, la ministre Laurence Rossignol allait même jusqu'à affirmer à l'Assemblée nationale que « Les services de la chancellerie n'ont pas à ce jour été informés de l'existence de tels phénomènes sur le territoire français ». Ah bon ?

Mais des victimes, il y en a : l'association Le Refuge recueille chaque mois dix jeunes homosexuels confrontés à une forme de thérapie de conversion. Et encore, ceux-là, ce sont ceux qui ont le courage de parler dans un pays où les thérapies sont passées sous silence. À quoi bon témoigner, quand tout le monde s'en fout ?

Oui, des victimes, il y en a, et de plus en plus, au point que le gouvernement a chargé la députée Laurence Vanceunebrock de diriger une mission parlementaire sur le sujet. Le rapport rendu le 11 décembre dernier est accablant : « les travaux de la mission suggèrent que ces pratiques s'étendent et prennent une ampleur inquiétante ».

Une proposition de loi doit aboutir, mais interdire les thérapies de conversion ne semble malheureusement pas être une priorité. L'échéance est sans cesse repoussée : aucun commentaire dans les médias, pas de débat public... À quoi bon lutter, quand tout le monde s'en fout ?

En France, la thérapie qui a le plus de succès est celle que proposent les groupes « Torrents de vie » et « Courage », excroissances du mouvement américain « Ex-gays ». Et s'ils parviennent très bien à camoufler leurs activités dans l'hexagone, nombreux sont les témoignages des rescapés américains.

Il est temps, mesdames, messieurs, de vous décrire l'horreur. Fermez les yeux, écoutez. Bienvenue en enfer !

En 2014, Lucas, un petit garçon qui vient tout juste d'avoir 14 ans, fait un aveu à ses parents : « Papa, maman, je crois que j'aime bien les garçons ». Quel crime ! Immédiatement,

papa et maman pressent le prêtre de leur communauté de les débarrasser de cet animal dégoûtant : « Allez, ouste, dégage ! ». En une semaine, on l'a expédié dans l'abîme, dans un camp où peut commencer sa thérapie.

Ses cerbères s'appuient sur des techniques aversives utilisées à l'origine pour éduquer les animaux. Des techniques interdites depuis sur les bêtes, rassurez-vous !

Une pensée ? Un coup de jus ! Une érection devant un homme nu ? Un petit cachet qui fait vomir pendant des heures... Et ce n'est que le début de leur courroux. Un long exorcisme pour arracher le démon gay du corps de l'enfant.

Enfermé dans une pièce de 4 mètres carrés, Lucas n'en sort que pour prier, crier, supplier d'une voix aussi déchirée que son corps et que son âme : « Sauve-moi... Seigneur, sauve-moi ». Mais en enfer, même le Tout-Puissant est dénué de pouvoir...

En juillet 2020, Lucas brise le silence. À un journaliste il raconte tout : pas seulement les coups, la torture, la dépravation... Il raconte aussi les viols, tous les jours les viols, encore et encore les viols...

Faut-il encore vous convaincre, alors qu'on est ici en face d'un cas de violation manifeste de la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

Article 1, nous le connaissons tous ! Nous naissons « libres et égaux en dignité et en droits », et devons agir dans un « esprit de fraternité ». Cet article fonde les droits humains sur les principes d'universalité, d'égalité et de non-discrimination. Or, en ciblant un groupe spécifique pour une question d'identité de genre, les thérapies de conversion sont par nature, un viol de l'article 1.

Article 3 : les êtres humains ont droit à la « vie », à la « liberté », et à la « sûreté de leur personne. »

Article 5 : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ».

De toute évidence, les droits de l'homme s'arrêtent aux murs barbelés des camps de conversion. Les animaux gays, eux, on les persécute, pour leur crime d'exister... D'ailleurs s'ils n'étaient pas encore « animal » à leur entrée dans ces camps, les pauvres créatures aux cœurs crevés et aux ailes brisées qui en sortiront n'auront plus rien d'humain.

Mais pour moi, le plus grand crime, c'est celui de la France, où nous fermons les yeux. Pourtant les bourreaux ont des noms : le pasteur Auzenet, le prêtre Philippe de Maistre, la philosophe et théologienne Aline Lizotte, et bien d'autres encore. Ils agissent au nom d'associations et de communautés : Communauté de l'Emmanuel, des Béatitudes, Saint-Martin, mouvance catholique conservatrice Opus Dei.

Ils cachent leurs activités en parlant de « programmes spirituels », de « chemin vers la guérison ». De jeunes Français comme Jules, Gilhem, Benoît diraient plutôt « crimes » !

Il s'agit de groupes de parole dans lesquels on mêle discours de peur jouant sur l'émotion et pseudo-théories scientifiques. De camps d'été au cours desquels on pratique l'exorcisme à la nuit tombée. De sessions de prévention dans certains établissements

scolaires, notamment dans le prestigieux lycée Stanislas à Paris. De séances d'électrochocs chez des pys chrétiens...

Nous sommes en France, en 2020. Et ici, tout cela est autorisé : ni critiqué, ni condamné, ni même remarqué.

Et sous prétexte qu'elles sont parfaitement camouflées, ces enfants persécutés n'ont droit à rien, pas même à la reconnaissance des crimes qu'on a commis contre eux ! Ils ont peur de parler. Tout ce que nous leur donnons, c'est une tape dans le dos et un coup de pied au cul si jamais il leur vient l'idée de demander justice ! En refusant d'interdire ces thérapies, la patrie des droits de l'homme viole les droits de l'homme...

Interdisons toute forme de thérapie.

Sanctionnons ceux qui dérogent à loi.

Créons un observatoire national des thérapies de conversion.

Combattons ces croyances barbares.

À l'école, parlons de l'aberration des thérapies de conversion ; encourageons les enfants qui en sont victimes à ne plus se taire. Nous ne voulons plus de la honte et du silence.

Mesdames et messieurs, ouvrez les yeux, regardez ces enfants. C'est une main que nous devons leur tendre, pas un bâton. N'ont-ils pas droit à l'insouciance heureuse de l'enfance, sans avoir peur d'être abandonnés à la fureur des champs du châtement pour le crime d'aimer.

Dans ce pays où règne le silence, je veux que ce discours résonne. Car on y perçoit l'écho assourdissant de leurs cris.

Agissons au plus vite... Aidons-les, nos enfants, aidons-les à porter fièrement leur humanité.